



Bulletin d'adhésion

Saison 2026/ 2027

UNION ATHLETIQUE DES COULEURS

Mail : clubuac@gmail.com

Téléphone : 07 68 05 10 64

Site : uacmorestel.fr



Adhésion UAC Kid'S :
(de 8 à 15 ans en 2026)

Renouvellement saison précédente 70 €
Adhésion 80 €

☐
☐

Règlement : **par virement (banque CIC)** ou par chèque à l'ordre de l'Union Athlétique des Couleurs
IBAN : FR76 1009 6183 2600 0231 4540 158 Indiquez en objet du virement : Inscription, votre nom
BIC : CMCIFRPP Prénom et celui de l'enfant pour les kid's

Si vous souhaitez une chasuble Haute visibilité à 10 euros, cochez cette case

☐

Entourez la taille souhaitée : Taille adulte (harnais) Ou 2 Tailles enfant : 7-9 ans Ou 10-12 ans

Indiquez la somme totale payée :euros par VIREMENT OU CHEQUE (entourez)

Identité de l'adhérent :

Nouvel adhérent, merci de coller une photo ici :

NOM : Prénom : Sexe : Date de naissance :

Adresse postale :

E-MAIL : Tel Portable :

Photo

Représentant légal : NOM : Prénom : E-MAIL : Tel Portable :

Document Médical : vous devez fournir une attestation de non contre-indication à la course à pied. Vous avez le choix parmi les documents suivants :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition et en entraînement et daté de moins de 1 an à la date d'adhésion. Un modèle vous est fourni sur demande
- Une attestation (modèle ci-joint) suite à l'auto-remplissage du questionnaire de santé conforme à l'article A231-3 du code du sport, annexe II-23. Un modèle vous est fourni sur demande

Equipements :

Une gourde d'eau, une tenue de sport adaptée : short/survêtement et baskets, un vêtement haute visibilité avec bandes réfléchissantes type gilet jaune sont obligatoires. Toute personne n'ayant pas son gilet / chasuble ne pourra pas participer à la séance sur la voie publique.

Une lampe frontale est obligatoire du 1^{er} octobre au 15 avril.



Assurances :

L'Association UAC a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de GROUPAMA couvrant les dommages corporels auxquels sont exposés les adhérents à la pratique de l'athlétisme pendant les entraînements.

Droit à l'image :

Les adhérents cèdent leur droit à l'image à l'association dans le cadre d'une utilisation non commerciale pour des supports internes à l'UAC et sur les réseaux sociaux sur le thème de la course à pied sauf indication contraire de leur part à mentionner ci-dessous vers l'encart signature. Loi informatique et libertés : (loi du 6 janvier 1978).

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations notées sur sa fiche.

Comportement :

Chaque adhérent s'engage à adopter une attitude respectueuse envers les bénévoles encadrants, les autres adhérents et toutes autres personnes. Les adhérents adoptent un comportement en adéquation avec la course à pied et respectent scrupuleusement les consignes des encadrants, particulièrement sur la voie publique : ils ne se mettent pas en danger en chahutant, empruntent les voies piétonnes, les passages piétons et les trottoirs.

En cas d'arrêt en cours de séance, les encadrants doivent impérativement être averti.

Tout manquement aux éléments ci-dessus pourra entraîner une mise à l'écart de l'entraînement, voire d'avertissement ou d'exclusion en cas de récidive.

Fin de séances :

Le club a la responsabilité des enfants. Lors des fins de séances les parents doivent s'annoncer auprès du coach référent afin que les enfants puissent quitter la séance en toute sécurité. Si le parent autorise son enfant à quitter seul la séance, merci de l'indiquer en signant ici :

J'atteste avoir pris connaissance et approuver les éléments ci-dessus - DATE :

Signature d'un représentant légal :

Signature de l'adhérent :